

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Valant contrat simplifié de formation professionnelle  
(article L6353-3 à L6353-7 du code du travail)

## FORMATION

Usage de la tronçonneuse en sylviculture : comment travailler en sécurité\*

Date(s) et lieu(x) : 28 janvier et 4 février 2021

de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Pôle agricole de Lalande - STE LIVRADE SUR LOT (47110)

### Tarifs de la formation

- € 350,- Tarif plein
- € 50,- Public VIVEA ( prise en charge partielle)
- Public OCAPIAT (salariés) : Prise en charge variable, nous consulter
- Autre public : nous consulter

→ J'accompagne mon bulletin d'inscription d'un chèque de caution de 30 € (cf. Conditions Générales d'Inscription)

## PARTICIPANT(E)

M.  Mme Prénom : ..... Nom d'usage : ..... Nom de naissance : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Adresse e-mail : .....

Diplôme(s) obtenu(s) il y a moins de 5 ans : .....

Votre statut :  Chef d'exploitation\*  Conjoint(e) collaborateur(rice) participant(e) aux travaux agricoles\*  
 Cotisant solidaire\*  En cours d'installation  
 Aide familial\*  Salarié(e)  
 Retraité(e)  Autre, précisez : .....

\* *Contributeurs VIVEA à jour de leur cotisation collectée par la MSA, n'ayant pas dépassé leur plafond de prise en charge annuel (voir CGI au verso).*

## ENTREPRISE OU L'ORGANISME INSCRIVANT LE PARTICIPANT

Raison sociale : ..... N° SIRET : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Adresse e-mail : .....

Responsable (si différent du stagiaire) : Prénom : ..... Nom : .....

Nombre de salarié(e)s : .....

## FACTURATION

Facturation à envoyer :  à l'entreprise indiquée ci-dessus  au participant indiqué ci-dessus  
 à une autre structure : .....  
↳ Adresse : .....

## BULLETIN A RETOURNER À :

Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne  
Centre de l'Emploi et de la Formation  
271 rue de Péchabout - 47000 AGEN  
Téléphone : 05-53-77-83-50 - E-mail : [formation@cda47.fr](mailto:formation@cda47.fr)

Je souhaite déjeuner avec le groupe (repas à votre charge. Plus de renseignements dans la rubrique « restauration » au verso).

En signant ce bulletin d'inscription, j'atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscription indiquées au verso et m'engage à régler le montant dû.

Fait à : ..... Le : .....

Signature (Participant / Entreprise)  
Cachet + titre du signataire

Pour la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne,  
pour le Président et par délégation,  
La Chargée de mission formation,  
Sabine SAUDOYER

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

## INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription valant contrat simplifié de formation professionnelle doit nous parvenir au plus tard 15 jours avant la date de démarrage du stage.

Les formations sont validées par une attestation de fin de formation envoyée à l'issue du stage.

## PRISE EN CHARGE DES STAGES

La Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne dépose des demandes de conventionnement auprès de VIVEA et d'OCAPIAT. Lorsqu'elles sont retenues, cela entraîne des prises en charge spécifiques connues au moment du recrutement mais pas nécessairement au moment de l'édition des documents, catalogues, programmes. **Concernant VIVEA, seuls les contributeurs à jour de leurs cotisations collectées, n'ayant pas dépassé leur plafond de prise en charge annuel de 2 000 €, pourront être financés.**

Certaines formations peuvent également bénéficier d'un soutien financier européen (FSE ou FEADER) appelé par les organismes collecteurs de fonds.

En dehors des formations conventionnées directement avec VIVEA ou OCAPIAT, les stagiaires peuvent bénéficier des conditions de prise en charge générales de l'organisme de crédit formation auquel l'entreprise cotise. Il faut s'informer auprès de celui-ci.

## PRIX, CONDITIONS DE PAIEMENT ET DE FACTURATION

Le prix du stage indiqué, exonéré de TVA, correspond aux coûts pédagogiques avant déduction des prises en charge par les fonds de formation. Ce prix ne comprend pas les repas, déplacements, hébergements éventuels.

**Un chèque de caution de 30 € est demandé pour valider l'inscription. Ce chèque sera rendu à l'issue de la formation ou pourra être encaissé en cas de désistement sans motif réel et sérieux.** La facturation des prestations est établie en fonction du devis, du bulletin d'inscription ou du contrat signé.

Le règlement du prix du stage doit être effectué à réception de la facture. En cas de règlement par un organisme de crédit formation, la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne s'assure de la bonne fin du paiement de cet organisme.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées sur la base du taux des intérêts moratoires en vigueur (loi du 31/12/1992) augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Tout retard de règlement entraînera, après mise en demeure, l'application de la procédure interne de recouvrement (pénalités de retard : intérêts calculés au taux légal). Tout défaut de règlement entraînera une intervention contentieuse dont les frais seront à la charge du client. L'Agent Comptable est responsable de la gestion de ces litiges.

## RUPTURE ET RÉSILIATION - ABSENCE

L'inscription à une formation correspond à un engagement moral et financier. La participation à l'ensemble des journées prévues est indispensable.

Le contrat peut être résilié par suite de force majeure dûment reconnue (situation imprévisible échappant à tout contrôle et par nature inévitable).

**En cas d'abandon du stage pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue et en cas d'absence partielle, le chèque de caution demandé à l'inscription sera encaissé.**

En cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, le contrat de formation professionnelle est résilié. Votre chèque (règlement ou caution) vous sera retourné dans les meilleurs délais.

## DÉLAI DE RÉTRACTATION

Les annulations d'inscription devront être envoyées par écrit (fax, courrier, mail) ou par téléphone au moins 48 heures avant le début du stage. En dehors de ce délai, le chèque de caution sera encaissé (sauf cas de force majeure reconnue).

## CLAUSES PARTICULIÈRES

Les dates et lieux indiqués des stages sont susceptibles d'être modifiés en cas de force majeure ou en fonction du nombre d'inscrits (surnuméraire ou sous-numéraire). Dans ce cas, chaque inscrit sera contacté pour accord des nouvelles conditions. Une formation pourra ainsi être rajoutée, reportée ou annulée. En cas d'annulation, la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne préviendra les inscrits 48 heures au plus tard avant la date de démarrage prévue.

## LITIGES

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

En cas de litige, avant toute action contentieuse, les parties rechercheront un accord amiable.

Si le litige persiste, seul le Tribunal Administratif de Bordeaux est compétent. Cette clause s'applique sans que les clauses attributives de juridiction contenues sur les documents du client puissent y faire obstacle

## RESTAURATION

Pour les formations se déroulant dans les locaux de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne à Agen, il vous est proposé de déjeuner au restaurant du 3<sup>ème</sup> étage pour un montant de 10 € TTC (menu : entrée + plat + dessert + café) à régler par chèque ou en espèces auprès de la « SARL AGRISERVICE ».

Pour toute autre formation, vous pourrez opter pour un déjeuner commun au restaurant qui sera choisi par le responsable de stage (montant du repas à votre charge).

*Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du code du travail, la Chambre d'agriculture s'engage à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes handicapées.*

*Vous avez un handicap et souhaitez une prise en compte de celui-ci dans l'organisation de cette formation ? Merci de contacter :*